



PROCES-VERBAL

COMMISSION FEDERALE DES COMPETITIONS NATIONALES FÉMININES

Réunion du :	Jeudi 11 juin 2026
à :	10h00
Président :	Claude BARRIERE
Présents :	Christine AUBERE (Représentante des clubs amateurs), Yveline LALLIER, Coralie ROYER, Claude DEVILLE CAVELLIN et Didier SUBTIL
Excusés :	Aline RIERA (BELFA) et Bertrand VOISIN
Assistent :	Déborah LAUER et Pierre NESPOUX (DCN)

1. D3 FEMININE

Le club de Bourges FC est déclaré Champion de France Féminin de Division 3 de la saison 2025-2026, conformément à l'article 11 du Règlement du Championnat de France Féminine Division 3.

La Commission adresse ses félicitations au club de Bourges FC.

Descentes de Seconde Ligue en D3 Féminine :

Suite au renoncement du Stade de Reims à participer au championnat de Seconde Ligue 2026-2027, malgré son maintien, et au championnat de D3 Féminine 2026/2027, ainsi qu'au renoncement de Rodez Aveyron Football à être repêché et à jouer en Seconde Ligue pour la saison 2026-2027, les équipes du Rodez Aveyron Football et de l'En Avant Guingamp sont rétrogradées de Seconde Ligue en D3 Féminine à l'issue de la saison 2025-2026.

Relégations en R1 Féminine 2026/2027 :

Quevilly RM, Saint-Denis RC et US Orléans Loiret (11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} Groupe A) et AS Monaco FF et AS Châtenoy le Royal (11^{ème} et 12^{ème} Groupe B) sont relégués en R1 Féminine, conformément à l'article 6.4 du Règlement du Championnat de France Féminin D3.

Conformément à la décision de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs de la DNCG en date du 1^{er} juin 2026, l'AAS Sarcelles est rétrogradé administrativement en R1 Féminine.

Compte tenu des éléments précisés précédemment relatifs aux équipes de l'AAS Sarcelles et du Stade de Reims, les équipes du FC Lorient et de l'ALC Longvic sont maintenues en D3 Féminine pour la saison 2026-2027 conformément à l'article 1.d) des Dispositions Particulières du Championnat de France Féminin de D3 2026-2027.

Accessions en D3 Féminine 2026/2027 :

Conformément à l'article 1.c) des Dispositions Particulières du Championnat de France Féminin D3 2026-2027 et à l'article 7.4 du Règlement de la Phase d'Accession Nationale en D3 Féminine, les six équipes suivantes accèdent en D3 Féminine pour la saison 2026-2027 : Chassieu Décines FC, ESTAC Troyes, FC Rouen 1899, Olympique de Marseille 2, Saint-Georges Guyonnière FC et Stade Rennais FC.

Liste des équipes participantes en D3 Féminine :

ALBI MARSSAC TF
ALC LONGVIC
CHASSIEU DÉCINES FC
CLERMONT FOOT 63
CPB BRÉQUIGNY RENNES
EN AVANT GUINGAMP
ESOF LA ROCHE SUR YON
ESTAC TROYES
FC LORIENT
FC ROUEN 1899
GIRONDINS DE BORDEAUX
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE

MOLSHEIM ERNOLSHEIM
MONTAUBAN FCTG
MONTPELLIER HSC 2
OLYMPIQUE DE MARSEILLE 2
OLYMPIQUE LYONNAIS 2
ORVAULT SF
RODEZ AVEYRON F.
ROUSSET SAINTE VICTOIRE
SM CAEN
SAINT GEORGES GUYONNIÈRE
STADE RENNAIS
VGA SAINT-MAUR

Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2026-2027. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer en D3 Féminine pour la saison 2026-2027. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la FFF une modification de la liste des équipes participantes.

MATCH GIRONDINS DE BORDEAUX / AS MONACO FF

La Commission,

Considérant que le club de l'AS Monaco FF a informé la FFF, par mail en date du 25 mai 2026, que son équipe ne se déplacerait pas pour jouer le match de championnat de D3 Féminine FC Girondins de Bordeaux / AS Monaco FF du dimanche 31 mai 2026 en raison de problèmes financiers,

Considérant que la FFF a accusé bonne réception du mail en précisant que le match était annulé, pour éviter que l'équipe du FC Girondins de Bordeaux et les officiels ne se déplacent inutilement, en attendant que la Commission d'organisation traite le dossier,

Considérant enfin que le club de l'AS Monaco FF a précisé dans l'objet de son mail qu'il s'agissait d'un forfait,

Par ces motifs, et conformément aux articles 8 et 24 du Règlement du Championnat de France Féminin de Division 3,

Décide de donner match perdu par forfait à l'équipe de l'AS Monaco FF (-1 point ; -3 buts) et le gain du match à celle du FC Girondins de Bordeaux (3 points ; 3 buts).

Dit que l'équipe de l'AS Monaco FF est déclarée forfait général à la suite de ce second forfait, après celui du 17 mai 2026 pour le match à Montauban, et classée dernier du classement du groupe B de D3 Féminine.

Par ailleurs, inflige une amende de 500 euros au club de l'AS Monaco FF qui sera débitée sur le compte fédéral du club.

Enfin, précise que les indemnités de déplacement initialement prévues pour ce match à Bordeaux ne seront pas versées à l'équipe de l'AS Monaco FF.

2. CHAMPIONNAT NATIONAL FEMININ U19

Relégations en Ligues :

Conformément à l'article 7 du Règlement du Championnat National Féminin U19, sont rétrogradées en Ligues à l'issue de la saison 2025-2026 les clubs classés 5^{ème} et 6^{ème} des 3 groupes de la Phase Excellence, à savoir :

- Groupe A : Valenciennes FC et FC Metz
- Groupe B : FC Girondins de Bordeaux et ASJ Soyaux Charente
- Groupe C : ESOF Vendée La Roche et Quevilly RM

Accessions en CNF U19 2026-2027 :

Conformément à l'article 1.a) des Dispositions Particulières du Championnat National Féminin U19 2026-2027 et à l'article 7.3 du Règlement de la Phase d'Accession Nationale en CNF U19, les six équipes suivantes accèdent en Championnat National Féminin U19 pour la saison 2026-2027 : AAS Sarcelles, Angers SCO, FCE Mérignac Arlac, OGC Nice, Rodez Aveyron Football et Stade Brestois 29.

Liste des équipes participantes en CNF U19 2026-2027 :

AAS SARCELLES	MONTPELLIER HSC
ANGERS SCO	OGC NICE
AS SAINT-ÉTIENNE	OLYMPIQUE DE MARSEILLE
DIJON FCO	OLYMPIQUE LYONNAIS
EN AVANT GUINGAMP	PARIS FC
FC FLEURY 91	PARIS SAINT-GERMAIN
FC NANTES	RC STRASBOURG ALSACE
FCE MÉRIGNAC ARLAC	RODEZ AVEYRON FOOTBALL
HAVRE AC	STADE BRESTOIS 29
LE MANS FC	STADE DE REIMS
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE	STADE RENNAIS
LOSC LILLE	TOULOUSE FC

Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2026-2027. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer en Championnat National Féminin U19 pour la saison 2026-2027. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la FFF une modification de la liste des équipes participantes.

CALENDRIER 2026/2027

La Commission,

Arrête la date de reprise de la phase 1 du Championnat National Féminin U19 2026-2027 au dimanche 6 septembre 2026,

Finalisera le calendrier après échanges avec la DTN notamment concernant le calendrier des sélections jeunes féminines et complément d'information de la part des instances.

FORMAT CHAMPIONNAT NATIONAL FÉMININ U19

La Commission,

Etudie la proposition du groupe de travail de la DTN concernant la réflexion sur l'évolution du format du Championnat National Féminin U19 et de son éventuel changement de catégorie en U18F.

Président de séance
Claude BARRIERE

Secrétaire de séance
Yveline LALLIER